



Observatoire sur les Systèmes d'Information les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal

BATIK

**Bulletin d'Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal**

n° 55 février 2004

Sommaire

Editorial

Soyons vigilants, Microsoft arrive !

Actualités

Microsoft s'installe au Sénégal et lance une campagne contre le piratage des logiciels

Les députés visitent les installations de la Sonatel

L'intersyndicale de la Sonatel s'interroge sur la libéralisation du secteur

Politique

Le gouvernement adopte une série de projets de loi et de décrets relatifs au secteur des TIC

Infrastructures et services

Moins de 1% des villages du Sénégal connectés au téléphone

Projets

Walf Fm lance l'émission « En ligne avec la Sonatel »

Rendez-vous

Réunion de brainstorming sur la phase II du SMSI

Fête de l'Internet au Sénégal les 20 et 21 mars 2004

Le Campus numérique francophone de Dakar propose des formations aux logiciels libres

Editorial

Soyons vigilants, Microsoft arrive !

La firme Microsoft, qui vient d'installer un bureau au Sénégal, s'est lancée dans une intense campagne de communication dans laquelle elle use tantôt de la carotte et tantôt du bâton. Côté carotte, elle évoque la possibilité de traduire ses logiciels dans les langues nationales et se dit prête à apporter son appui à l'introduction de l'informatique dans le système éducatif. Côté bâton, la guerre est déclarée au piratage des logiciels par les PME et l'administration, laissant les particuliers, sur lesquels elle n'a pas de prise, vaquer à leurs pratiques illégales. Cependant que l'on ne s'y trompe pas, l'enjeu est ailleurs et le véritable objectif de cette offensive est de faire en sorte que le Sénégal ne rejoigne pas le camp des pays ayant décidé d'utiliser systématiquement les logiciels libres et de sources ouvertes dans leur fonctionnement quotidien à chaque fois qu'il existe une alternative fiable et viable aux logiciels commerciaux. En effet, depuis que les logiciels libres ne sont plus l'apanage de quelques férus d'informatique mais sont au contraire de plus en plus utilisés par des administrations publiques, des grandes entreprises privées voire des états, aussi bien au niveau du système d'exploitation que des applications, le monopole du géant de l'informatique commence à recevoir de sérieux coups de boutoirs. Ainsi en est-il de pays comme la Finlande, la Thaïlande, Israël, la France, l'Allemagne, les philippines, la Corée, et bien d'autres qui ont pris la décision d'engager leur administration sur la voie de l'utilisation du logiciel libre. La Namibie est allée jusqu'à refuser des dons gratuits de logiciels par le géant Microsoft craignant de se retrouver piégé par des coûts cachés. En vue d'enrayer cette progression, les pays comme le Sénégal, dont l'administration utilise depuis longtemps des logiciels commerciaux pour lesquels les licences d'utilisation n'ont jamais été achetées, sont de ce fait des cibles privilégiées car faisant partie des « Etats pirates » sur lesquels il est facile de faire pression. Dès lors, le langage que tient Microsoft à ces derniers est simple : nous savons que vous piratez nos logiciels à grande échelle mais nous sommes prêts à passer l'éponge sur ces pratiques à condition que vous adoptiez désormais nos produits en échange du paiement de licences symboliques. Pour les états qui réfléchissent à courte vue, c'est une occasion rêvée d'éviter les poursuites, les condamnations et les amendes et de se refaire une honorabilité de façade à l'heure où la défense de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur est à l'ordre du jour de nombreux forums internationaux. Pour Microsoft, c'est le moyen de s'assurer de la pérennisation de son monopole à peu de frais, notamment en offrant gratuitement ou presque ses produits aux établissements d'enseignement et de formation qui deviennent ainsi et sans le savoir des institutions fabricant les futurs clients de tel ou tel produit en lieu et place de former des utilisateurs capables de choisir en toute liberté telle ou telle application informatique en fonction de ses caractéristiques intrinsèques. Dans le domaine du routage, il y a bien longtemps que la firme Cisco s'est engagée dans la même voie par le biais de ses célèbres « académies » qui n'ont pour autre but que de faire de cette marque un synonyme de « routeur » et capter ainsi à son avantage l'essentiel d'un secteur de marché moins sur la base d'un avantage comparatif avéré que sur la base d'une manipulation des esprits dans laquelle une marque ou un produit est présenté de manière insidieuse comme l'équivalent d'une application. En ces temps où le partenariat public-privé (PPP) est à la mode, il convient donc que nos états soient assez vigilants pour ne pas se transformer en de vulgaires auxiliaires publicitaires au service des grandes multinationales de l'informatique pour lesquelles la philanthropie n'est pas une qualité et encore moins une finalité. A quoi bon réclamer la suppression de la dette extérieure dont le remboursement des intérêts est devenu au fil des ans plus lourd à rembourser que le capital initialement emprunté pour tomber dans le cercle vicieux du paiement de licences d'utilisation de logiciels dont le coût deviendra à la longue

plus important que le prix d'achat des produits eux-mêmes. Au-delà des considérations financières, comment des états peuvent-ils aujourd'hui accepter d'utiliser des logiciels propriétaires dont ils ignorent tout du code source et donc d'éventuels programmes cachés fonctionnant à leur insu ? Enfin, à l'heure où tout le monde s'accorde à dire que la société de demain sera celle du savoir et donc de l'intelligence, comment nos états peuvent-ils se résoudre à n'être que des utilisateurs passifs de logiciels qui ne leur conviennent pas forcément au lieu d'investir dans la formation de ressources humaines capables de produire par eux-mêmes et pour eux-mêmes les produits dont ils auront besoin avec la possibilité de les modifier à tout moment tant du point de vue de leur ergonomie, de leur langue que leurs fonctionnalités ? Alors plutôt que d'accepter précipitamment ces cadeaux empoisonnés dont les conséquences seront à la fois tragiques et durables pour nos pays, il est grand temps que ceux-ci s'orientent résolument vers l'utilisation des logiciels libres partout où cela est possible en commençant par le système éducatif qui doit être le lieu privilégié où l'on utilise, où l'on s'approprie, où l'on améliore et surtout où l'on invente les outils informatiques dont notre société aura besoin pour l'analyse et la résolution des problèmes concrets auxquels elle fait face en vue de sa transformation sociale au profit du plus grand nombre.

Amadou Top
Président d'OSIRIS

Actualités

* Microsoft s'installe au Sénégal et lance une campagne contre le piratage des logiciels

Le 12 février 2004, la société Microsoft, en collaboration avec le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA), a organisé un séminaire au cours duquel ont été présentées les questions liées au piratage des logiciels et la législation sénégalaise en la matière. Microsoft a également décrit la stratégie qu'il compte mettre en œuvre pour protéger ses logiciels au Sénégal. Il s'agira surtout de mener des campagnes d'information en direction des PME-PMI et de l'administration publique, de construire des relations de partenariat avec les autorités en charge des questions de droits d'auteur et d'aider à la lutte contre le piratage, notamment à travers des actions de communication. En cas d'insuccès de ces tentatives, Microsoft s'appuiera sur l'expertise du cabinet d'avocats sénégalais composé de spécialistes en propriété intellectuelle pour engager des poursuites judiciaires contre les entreprises récalcitrantes.

* Les députés visitent les installations de la Sonatel

A l'initiative de la Sonatel et du Ministre de l'Information et de la Coopération Panafricaine dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, une délégation parlementaire, dirigée par Djibo Leity Kâ, Président de la Commission culture et communication de l'Assemblée nationale, a visité les installations de la Sonatel le 17 février 2004. Pour mémoire, le capital de la Sonatel, créée en 1985 puis privatisée en 1997, est actuellement détenu à 42,23% par France Télécom, 27,67% par l'Etat du Sénégal, 20% par des institutionnels et le grand public et 10% par les salariés. Le Groupe Sonatel comprend également trois filiales à savoir, Sonatel mobiles, créée en 1999 et totalise actuellement compte 600 000 abonnés, soit 75% du marché sénégalais de la téléphonie mobile, Sonatel Multimédia, fondée en 1992, qui contrôle 80% du marché de l'Internet et Ikatel qui détient une licence d'exploitation lui permettant, depuis février 2003, d'être le 2^{ème} opérateur de télécommunications au Mali avec 200 000 abonnés, en particulier en téléphonie mobile dans les villes de Bamako et de Kayes.

* L'intersyndicale de la Sonatel s'interroge sur la libéralisation totale du secteur

L'intersyndicale des travailleurs de la Sonatel s'inquiète de la réforme fiscale que le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre et qui devrait voir la taxe sur la patente indexée à 0,3 % du chiffre d'affaires s'appliquer au titre du siège et à la Sonatel Fixe et à la Sonatel Mobiles pour un même bâtiment, là où les autres sociétés payeront seulement 0,2 %. Elle dénonce également le fait que le Gouvernement ait adopté, lors du conseil des ministres du 5 février 2004, une série de textes à caractère législatif et réglementaire sur le secteur des télécommunications sans avoir mener de concertation avec la Sonatel. Au nom de la transparence et de la bonne gouvernance, l'intersyndicale des travailleurs de la Sonatel réclame l'organisation d'une large concertation nationale sur la politique du secteur des télécommunications.

Politique

* Le gouvernement adopte une série de projets de loi et de décrets relatifs au secteur des TIC

Lors du Conseil des ministres du 5 février 2004, Mamadou Diop Decroix, Ministre de l'Information et de la Coopération panafricaine dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a présenté une communication sur le thème "Axes d'orientation de la communication gouvernementale et politique de développement des médias". A cette occasion, le Conseil des ministres a notamment examiné et adopté :

- Un projet de lettre de politique du secteur des télécommunications ;
- Un projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des Télécommunications ;
- Un projet de décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Un projet de décret fixant les modalités de gestion du Plan national de numérotation, les conditions d'utilisation des ressources en numérotation ainsi que des redevances s'y rapportant ;
- Un projet de décret fixant les redevances pour assignation de fréquences radioélectriques.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* Moins de 1% des villages du Sénégal connectés au téléphone

A l'occasion de leurs visites des installations de la Sonatel, les députés ont beaucoup insisté sur la téléphonie rurale. A ce jour, sur les 14 000 villages que compte le Sénégal, seuls 957 sont desservis par le téléphone, ce qui représente moins de 1% des villages du pays qui sont connectés au téléphone. Le Directeur général de la Sonatel, Cheikh Tidiane Mbaye, a indiqué que ce chiffre devrait être porté à 1 293 en juillet 2005 et que l'objectif de la « stratégie rurale » de la Sonatel pour 2006 est de raccorder tous les villages de plus de 500 habitants.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

Projets

* Walf Fm lance l'émission « En ligne avec la Sonatel »

Walf FM, en collaboration avec la Sonatel, prévoit de lancer à partir du 6 mars 2004 une émission intitulée « En ligne avec la Sonatel » qui se déroulera le premier samedi de chaque mois à 11h00. Destinée à présenter les produits et services offerts par la société de sénégalaise de télécommunications, cette émission traitera également des questions posées par les auditeurs via le site Web de la Sonatel. La première émission consacré au téléphone fixe portera sur le thème : « Obtenir son téléphone fixe et comprendre sa facture ».

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

Wal Fadjri : <http://www.walf.sn/>

Rendez-vous

* Réunion de brainstorming sur la phase II du SMSI

Une réunion de brainstorming sur la phase II du SMSI (Tunis, 16-18 novembre 2005) se tiendra les 2 et 3 mars à l'Hotel Palace à Gammarth (Tunisie). Sur le site officiel du Sommet de Tunis, [WSIS-online.net](http://www.wsis-online.net), il est notamment possible de s'informer sur les événements et projets relatifs à la mise en oeuvre du plan d'action du SMSI.

Tunis 2005 : <http://www.smsitunis2005.org/>

Processus préparatoire pour Tunis 2005 : <http://www.itu.int/wsis/preparatory2/index.html>

* Fête de l'Internet au Sénégal les 20 et 21 mars 2004

Les 20 et 21 mars 2004, les internautes sénégalais célébreront la Fête de l'Internet. A cette occasion, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le Chapitre sénégalais d'Internet Society (Isoc-Sénégal) et Etudiants Entrepreneuriat Afrique (EEA) organiseront un certain nombre d'activités au Campus numérique francophone de Dakar. Parmi les activités proposées, il y aura notamment les tables rondes suivantes 1°) Genre et Politique des TIC par Mme Safietou K. Ly, le samedi 20 mars de 9h00 à 12h00, 2°) La Régulation du secteur des télécommunications au Sénégal par M. Malick Guèye, Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) le samedi 20 mars de 15h00 à 18h00, 3°) Francophonie et TIC, une fenêtre d'opportunité pour les étudiants africains le dimanche 21 mars à partir de 9h00. Par ailleurs, diverses activités seront également proposées parmi lesquelles un concours de sites Web sur le thème « Promotion des PME et de l'entrepreneuriat », le lancement de la campagne « un étudiant, un email » et la navigation libre sur Internet. Durant ces deux jours, le Campus numérique francophone de Dakar sera ouvert au public de 9h00 à 18h00 et tout un chacun pourra y naviguer gratuitement sur Internet et s'informer sur les possibilités offertes dans le cadre du programme « Technologies de l'information, de la communication et appropriation des savoirs » de l'Agence universitaire de la Francophonie. Pour vous rendre au Campus numérique francophone de Dakar consulter le plan qui se trouve à l'adresse suivante <http://www.refer.sn/article154.html>.

* Le Campus numérique francophone de Dakar propose des formations aux logiciels libres

Dans le cadre de sa politique visant à promouvoir l'utilisation des logiciels libres et de sources ouvertes, le Campus numérique francophone de Dakar (CNFD) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) propose deux formations d'une semaine à l'administration système et à l'administration réseaux sous Linux. Ces formations s'adressant à des informaticiens ayant des notions en matière d'administration système et connaissant les commandes de base du système UNIX se dérouleront du 5 au 9 avril 2004 et du 19 au 23 avril 2004. Les personnes intéressées par ces formations peuvent obtenir plus de précisions, en consultant les annonces publiées sur le site du Bureau Afrique de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Bureau Afrique de l'Ouest de l'AUF : <http://www.refer.sn/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>

Copyright © Osiris, février 2004
